



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 70519

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les 5 000 postes de direction vacants dans les écoles primaires à la rentrée scolaire 2001. Les directeurs d'écoles sont des professeurs des écoles qui exercent, en plus de leur métier, une fonction de représentation de l'institution auprès des parents, des municipalités, d'interlocuteurs pour toutes les démarches administratives et de coordinateurs sur le plan pédagogique. La plupart ne bénéficient pas de décharges d'activité pour effectuer ces tâches. Ceux qui en bénéficient ne disposent pas d'assez de temps pour assumer correctement leurs différentes fonctions. N'étant pas reconnus ni financièrement ni dans la création d'un statut spécifique, peu de candidats postulent à ces postes. La situation est identique dans les écoles maternelles. Il lui demande quelle mesure entend prendre le Gouvernement pour reconnaître cette fonction à part entière d'enseignant-directeur.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70519

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7184